

Résidus : Quels risques ? Comment les gérer ?

ForumPhyto

JF Proust, Animateur (contact : jf.proust@forumphyto.fr)

ScoopEven, le 02 avril 2009



ForumPhyto

Une protection phytosanitaire

assumée,

responsable

et durable

www.forumphyto.fr

ScoopEven, le 02 avril 2009



ForumPhyto

- Newsletters (infos, bulletins), Site Internet/Extranet
- Trouver les informations, susciter le débat
- Donner des arguments de fond à la Profession
- Liens européens
-

ScoopEven, le 02 avril 2009



Réglementation Phytosanitaire de l'UE

- Protéger les cultures, l'environnement, le travailleur et le consommateur
- EFSA et DG SANCO
- Utilisation : Directive 91/414 (bientôt règlement), directive « utilisation durable »
- Résidus : LMR de l'UE : 396/2005



LMR (limite maximale de résidu) :

Qu'est-ce ?

- Limite légale liée aux Bonnes Pratiques Agronomiques
- Facteurs de sécurité, DSE, DJA, « Panier de la ménagère »...
- Point particulier sur l'ARfD (« Dose de référence aiguë »)

Plus de détails sur ForumPhyto :

http://www.forumphyto.fr/index.php?option=com_content&task=view&id=22&Itemid=34

ScoopEven, le 02 avril 2009



LMR harmonisées et fixées : C'est fait !

Reg. 396/2005 en vigueur depuis le 01 septembre 2008

Législation résidus disponible en ligne :

http://ec.europa.eu/food/plant/protection/pesticides/index_en.htm

Base de données substances /denrées :

http://ec.europa.eu/sanco_pesticides/public/index.cfm

Document pédagogique :

http://ec.europa.eu/food/plant/protection/pesticides/explanation_pesticide_residues_fr.pdf

ScoopEven, le 02 avril 2009



Les règlements Pack Hygiène :

178/2002 et la suite...

- [178/2002](#) : Principes généraux, traçabilité obligatoire, obligations des opérateurs +....
- [183/2005](#) : Alimentation animale

- [852/2004](#) : Tous secteurs, Bonnes Pratiques
- [853/2004](#) : Produits d'origine animale, Bonnes Pratiques

- [882/2004](#) : Tous secteurs, organisation des contrôles
- [854/2004](#) : Produits d'origine animale, organisation des contrôles

Plus de détails sur ForumPhyto :

<http://www.forumphyto.fr/images/pdf/DocsPublics/2009/0903packhygieneue.doc>

ScoopEven, le 02 avril 2009



Pack Hygiène et sécurité alimentaire :

Les obligations des opérateurs

- Traçabilité (178/2002)
- Bonnes pratiques d'hygiène (852/2004)
- **Sanctions** : Les mesures et sanctions prévues (par les Etats membres) doivent être effectives, proportionnées et dissuasives. (Article 17 de R 178/2002)
- **Notification et rappel des marchandises** :
« Si un exploitant du secteur alimentaire considère ou a des raisons de penser qu'une denrée alimentaire qu'il a importée, produite, transformée, fabriquée ou distribuée ne répond pas aux prescriptions relatives à la sécurité des denrées alimentaires » (Article 19 de R178/2002)
- **Les critères de sécurité ne sont pas définis...**

ScoopEven, le 02 avril 2009



Notification et « rappel » : quels critères pour les résidus ?

- Les LMR existent et sont clairement définies, mais :
 - Limite agronomique, non appropriée
 - « Incertitude » de l'analyse
 - « Rappel » = sanction disproportionnée
- ARfD plus approprié, mais...
 - Pas réglementaire
 - Définition complexe
 - Nécessite une formation



Quelles solutions dans l'UE ?

- Pas d'harmonisation des pratiques...
- Belgique : prise en compte de l'incertitude (50%)
- Royaume-Uni : au cas par cas
- Allemagne : plutôt ARfD (selon landers et officieusement)

Dans la plupart des pays de l'UE, pas de politique « fixée »...



Les enjeux

- Loyauté des transactions
- Transparence
- Harmonisation européenne
- Responsabilité des opérateurs
- Rigueur
- Sanctions « effectives, proportionnées et dissuasives »



Les pistes ?

- Tout dépassement de LMR doit donner lieu à des actions correctives : PAS DE LAXISME !
- Mais la LMR n'est pas une limite de de sécurité alimentaire
- Pistes pour la notification et le rappel :
 - Prise en compte de l'incertitude de 50% à l'analyse (reconnu par le Codex Alimentarius)
 - Analyse de risque sur la base de l'ARfD (Quelle définition?)
 - Formation des acteurs (opérateurs, laboratoires...)
 - Responsabilité des opérateurs



Perspectives

- France :
 - Débat dans la filière
 - Débat avec les pouvoirs publics
- UE
 - Clarification / ARfD
 - Définition de règles communes
 - Harmonisation des pratiques
- Mobilisation des acteurs de terrain : producteurs, expéditeurs, grossistes, importateurs, laboratoires...

ScoopEven, le 02 avril 2009



Merci de votre attention

ScoopEven, le 02 avril 2009

